Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_5-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLÉMY
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLAINTEL
Séance du 31 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente et un août à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de PLÉMY, régulièrement convoqué le vingt-cinq août deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Michel RICHARD, Maire.

Étaient présents :
Ba Christophe
CADIN Laurent
DREZEN-LAURGEAU Marielle
FRANÇAIS Nadège
FRÉVILLE Jean-François
GLATRE Brigitte
HAMELIN Jean-Paul
HUET Solvec
JAN Sabine
LE MERCIER Pierrick
LEFFONDRÉ Isabelle
LEMPEREUR Stéphanie
OLIVIERO Nathalie
RAT Cédric
SWIADKIEWICZ Thomas
TARDIVEL Amandine

Absent excusé : VUILLAUME Quentin (Donne pouvoir à LE MERCIER Pierrick).

Absente : RAULT Thérèse

Nombre de membres en exercice : 19 **Nombre de membres présents :** 17

Secrétaire de séance : Amandine TARDIVEL

2026-08-5 : SERVICE COMMUN DE VOIRIE PROGRAMME 2026 DE LAMBALLE TERRE & MER
8.3 VOIRIE

Jean-Paul HAMELIN, conseiller délégué, présente à l'assemblée le programme de voirie rurale proposé par Lamballe Terre & Mer pour l'année 2026, trois secteurs de la commune ont été retenus pour la réalisation de travaux ;

Les travaux concernent les villages suivants pour un montant total de 20 060, 34 € TTC :

- Bonite 3 500.64 € TTC
- Le Logis Neuf 1 782.00 € TTC
- Les Tesnières 14 777.70 € TTC

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la réalisation des travaux sur les secteurs Bonite, Le Logis Neuf et Les Tesnières, pour un montant total prévisionnel de 20 060,34 € TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération ;

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits,
Le Maire, Michel RICHARD



Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 022-212201842-20260915-2026_08_5-DE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le 09 septembre 2026
et de la publication le 09 septembre 2026

Le Maire, Michel RICHARD

